

# TU T'ES VU SANS B.U. ?

**La colonisation urinaire (\*) concerne jusqu'à 1 résident sur 2 en EHPAD**

(\*) présence d'une bactérie dans les urines mais sans signe clinique d'infection

Perçue comme facile et sans risque, la bandelette urinaire (B.U) est réalisée dans des situations où elle n'est **pas indiquée** :

- urines troubles / malodorantes
- bilan systématique devant des signes généraux isolés (confusion, chute, fièvre...)



## Le risque de FAUX POSITIFS est très important

### Une B.U positive ne signifie pas infection urinaire

Que dit la littérature ? <sup>[1-5]</sup>



- La B.U a une spécificité inférieure à 50%. Autrement dit, la B.U est faussement positive chez un résident sur deux.
- Les experts et de nombreux acteurs de terrain se positionnent contre l'utilisation de la B.U en EHPAD, sauf s'il existe des signes fonctionnels urinaires francs.
- La diminution voire l'arrêt des B.U en EHPAD permet de diminuer les prescriptions d'antibiotiques sans augmenter les hospitalisations pour infection urinaire.

Pour toutes ces raisons, il est proposé de  
**NE PAS UTILISER la B.U en EHPAD**



L'arrêt des B.U ne doit pas être compensé par une prescription systématique d'ECBU !

Devant des signes aspécifiques (chute, confusion, fièvre isolée...) l'infection urinaire est un diagnostic d'élimination



Plus d'information  
 sur paprica-primo.fr

[1] K.Latour. BMC Geriatrics 2022

[2] Z.Schimoni. PLoS One 2017

[3] M.Coudert. La revue de médecine interne 2019

[4] L.Van Buul. J Am Med Dir Assoc. 2018

[5] A.Joseph. Age and Ageing 2018